

## **EXPERTISES**

# **EXPERTISE 1 : METHODOLOGIE D'ANALYSE OPERATIONNELLE DES DOCUMENTS PLANOLOGIQUES DES ETATS ET REGIONS VOISINS**

## **1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION**

La recherche s'inscrit dans le cadre de la tendance lourde de coopération transfrontière et supra-régionale en aménagement du territoire, se traduisant par le développement des processus d'information et de consultation réciproques ainsi que par l'émergence de processus de planification stratégique commune. La DGO4/DAR est ainsi interrogée sur les projets de plans stratégiques et sur les plans d'affectation du sol des régions et Etats voisins sur base de la directive 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et doit y répondre dans des délais relativement courts. Toutefois, l'administration ne dispose pas d'une méthode spécifique pour répondre à ces demandes de manière systématique.

L'objectif de la présente expertise consiste dès lors à accroître la pertinence et la crédibilité des interventions wallonnes dans ce cadre et à lui assurer une participation effective et efficace dans les processus de consultation transfrontière ou transrégionale en élaborant une grille méthodologique pour l'analyse de ces documents frontaliers.

L'expertise veille territoriale « stratégies des régions frontalières » a procédé à l'examen des documents de planification stratégique des Etats et régions voisins. En dépit de son intérêt et de la pertinence des analyses menées, cette expertise, prenant place dans le cadre d'un programme de travail prédéfini, n'est pas configurée de manière à pouvoir rendre des avis systématiquement à bref délai ; elle n'examinait par ailleurs pas les documents d'affectation du sol.

La mission consiste à mettre en place, à destination du Ministre de l'aménagement du territoire et de son Administration, une méthodologie opérationnelle d'analyse des plans et schémas de développement territorial des Etats et Régions voisins.

La méthodologie élaborée devra permettre à l'Administration de s'approprier progressivement l'analyse des documents de planification stratégique voisins et, à court terme, de rendre à bref délai des avis pertinents et cohérents sur les documents soumis à consultation transfrontière, en ce compris les documents d'affectation du sol. A moyen terme, elle apportera une cohérence dans les analyses et avis produits et, par la qualité des avis rendus, maximisera la probabilité de prise en compte de ces avis par les partenaires de la Région.

## **2. APERÇU GENERAL DU DEROULEMENT DES TRAVAUX**

La présente expertise, d'une durée d'une année, visait à élaborer une grille méthodologique à destination de l'Administration de la Wallonie pour l'analyse des documents planologiques des Etats et régions voisins.

Dans le cadre du présent rapport final, nous présentons dès lors en annexe le fruit du travail d'élaboration de notre démarche, décomposée en deux parties principales : une boîte à outils ainsi qu'une grille méthodologique pour l'analyse des documents frontaliers.

Diverses orientations durant la subvention ont notamment conduit l'équipe de recherche à fournir un « état des lieux » des principaux documents planologiques dans les régions voisines ainsi que des principales coopérations frontalières, ce que nous avons appelé « la boîte à outils » (voir ci-dessous).

Suite au dernier Comité d'accompagnement de l'expertise, l'équipe a été amenée à préciser les difficultés rencontrées dans la démarche d'élaboration de la grille méthodologique et à en préciser les limites. Ceci fait l'objet d'un point intitulé « conclusions et difficultés rencontrées » dans l'annexe au présent rapport.

### **3. PRINCIPAUX RESULTATS**

La boîte à outils présente dès lors les documents d'aménagement du territoire dans les dix territoires frontaliers de la Wallonie en tentant d'y intégrer avec le plus de précision possible les différentes dimensions suivantes : la force juridique du document, l'articulation entre les documents stratégiques et ceux d'affectation du sol, la périodicité, etc. La boîte à outils présente par ailleurs de manière relativement succincte les principales coopérations frontalières impliquant une partie ou l'ensemble du territoire de la Wallonie : la Grande Région, le Pôle européen de Développement, l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai, l'Euregio Meuse-Rhin, MAHHL, le Parc des Trois Pays, Tonicités et les projets Interreg.

La grille d'analyse en tant que telle, proposée pour l'étude des documents provenant des régions ou pays voisins de la Wallonie, est également explicitée dans le document annexé au présent rapport. Cette grille rassemble sous la forme d'une dizaine de grandes questions notre démarche. Ces questions résument les différents enjeux qui doivent être évoqués et les thématiques à étudier pour analyser les documents planologiques. Nous proposons un maximum de questions et de sous-questions afin de préciser les différents enjeux relatifs à chaque thématique étudiée.

Une structure en quatre points a été proposée par l'équipe de recherche et se décomposant comme suit :

1. La formulation d'une question générale, dans l'optique de l'impact territorial potentiel pour la Wallonie ;
2. La justification de la pertinence de cette question dans le cadre spécifique de l'analyse d'un projet de plan frontalier ;
3. La formulation d'un ensemble de sous-questions qui permettent de venir compléter la question principale, en évoquant les sous-thématiques, les opportunités, les menaces, etc. pour le territoire wallon ;
4. L'identification des données et/ou d'indicateurs utiles afin de répondre à ces différentes questions principales et plus précises.

Par ailleurs, les neuf questions, respectant la structure proposée ci-dessus, sont les suivantes :

1. Quel est le périmètre concerné par le projet de plan ?
2. Quelles sont les grandes tendances démographiques, économiques et d'emploi qui caractérisent la région (ou la portion de territoire) concernée par le plan étudié ?
3. Quels sont les grands objectifs poursuivis par le document étudié ? Ces objectifs sont-ils explicités ?
4. Quelles sont les infrastructures de transport (marchandises, personnes et/ou énergie) qui sont envisagées dans le document soumis à l'analyse et qui sont susceptibles d'avoir un impact sur le territoire wallon ?

5. Quel est l'impact potentiel que peuvent avoir la modification, la création ou l'extension d'équipements polarisants dans les régions frontalières et ce dans l'optique de leur impact sur le territoire wallon ?
6. Quels sont les pôles de compétitivité, les secteurs d'innovation, les NTIC et les domaines de recherche (scientifique et recherche/développement) dans lesquels les régions ou Etats frontaliers sont spécialisés ou veulent se spécialiser et qui peuvent entrer en concurrence ou en complémentarité avec des pôles similaires présents sur le territoire wallon ?
7. Quelles sont les politiques foncières et immobilières qui peuvent avoir des conséquences sur le territoire de la Wallonie ?
8. Quels sont les grands réseaux écologiques prévus dans le document planologique étudié qui sont à vocation transfrontalière ou dont la proximité avec le territoire wallon implique une réflexion commune entre la Wallonie et la région voisine concernée ?
9. Quels sont les éléments relatifs à l'eau dans ses différents aspects qui peuvent avoir un impact transfrontalier et nécessiter une gestion transfrontalière concertée avec la Wallonie ?

Les trois premières questions traitent du périmètre, des grandes tendances ainsi que des objectifs poursuivis par le document étudié. Elles ont été mises au début de la grille car elles permettent de mettre en place les principaux éléments de contexte et les enjeux transfrontaliers, éléments utiles pour pouvoir répondre aux questions thématiques qui suivent.

Les six questions suivantes sont « thématiques », elles permettent de mettre en exergue les principales intentions qui peuvent avoir un impact transfrontalier pour la Wallonie pour chaque thème plus spécifique.

A défaut d'avoir pu proposer au comité d'accompagnement des seuils d'alertes permettant de dire de manière automatique si une intention d'une région ou d'un pays voisin peut avoir un impact sur le territoire wallon, nous avons également explicité les limites scientifiques d'une telle démarche proposant des seuils.

#### **4. COMPOSITION DE L'EQUIPE**

Pilote : Jacques Teller (Lepur-ULg).

Chercheur(s) : Zoé Lejeune (Lepur-ULg).

#### **5. ANNEXE**

- Annexe E1 : Boite à outils ainsi que la grille méthodologique proposée pour l'analyse des documents planologiques des Etats et régions voisins de la Wallonie

Fichier : CPDT\_rapport-final\_Octobre-2012\_Annexe-E1\_Boite outils\_grille methodologique